



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale
des routes Ouest**

ARRÊTÉ

**fixant la composition du jury des concours interne et externe
d'Agent d'Exploitation Principal
des Travaux Publics de l'État au titre de 2026
(Femmes/Hommes)**

**BRANCHE « Routes bases aériennes »
pour le compte de la DIR Ouest**

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,

- VU** le code de la fonction publique ;
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leur carrière ;
- VU** le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;
- VU** le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de Monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- VU** l'arrêté ministériel du 18 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade d'Agent d'Exploitation Principal des Travaux Publics de l'État ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le jury des concours externe et interne d'Agent d'Exploitation Principal – Branche « Routes – Bases aériennes » 2026 est fixé comme suit :

Présidente :	HENO Laurie-Anne	Ingénieure des Travaux Publics de l'État
Suppléant président :	JIGOREL Sébastien	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État
Membres :	QUILLERÉ Arnaud	Technicien Supérieur Principal du développement durable
	KERNEN Guenael	Technicien Supérieur Principal du développement durable

ARTICLE 2

Sont adjoints au jury en qualité de concepteurs/examinateurs de l'épreuve pratique d'admission :

GILLET Nicolas	Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable
COURANT Anthony	Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable
PARIS Christophe	Technicien Supérieur du Développement Durable

ARTICLE 3

Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur les sites internet et intranet de la DIR Ouest et affiché dans les locaux du siège de la DIR Ouest et du CVRH de Nantes jusqu'à la proclamation des résultats d'admission.

ARTICLE 4

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Rennes, le 12 janvier 2026

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest



Directeur adjoint
Arnaud GAUTHIER